

REGLEMENT CLUB ACTIONNAIRES DE PREDILIFE

1. Objet

L'objet du Club actionnaires de Predilife (« le Club ») est de renforcer la relation entre Predilife et ses actionnaires individuels en les tenant informés de l'actualité Predilife et en leur proposant l'accès à certains services.

Le fait d'être membre du Club actionnaire de Predilife ne donne en aucun cas accès à :

- des informations de quelque nature que soit susceptibles d'influencer les cours de Bourse ou de bénéficier d'un avantage particulier sur le marché boursier ;
- des conseils en investissement personnalisés ;
- des avantages pécuniaires (actions gratuites...)

Predilife se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu des services proposés par le Club actionnaires de Predilife.

2. Services et avantages

Predilife permet aux membres du Club, notamment :

- De participer à des rencontres sous forme de réunions de présentation ou de webinars pour échanger avec les dirigeants ou des experts médicaux ;
- De profiter d'avantages exclusifs tels que la découverte des nouvelles innovations de Predilife ;
- D'être informés régulièrement des actualités de la société

3. Conditions d'adhésion et de rétractation

3.1 Toute personne physique majeure; peut devenir membre du Club Actionnaires de Predilife, si il répond à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Détenir au moins 1 action Predilife au porteur ;
- Détenir au moins 1 action Predilife au nominatif

L'adhésion au Club actionnaires de Predilife est facultative, 100 % gratuite et sans engagement.

Predilife réserve le droit, à tout moment, de vérifier que les actionnaires membres du Club Actionnaires répondent aux conditions requises et pourra résilier automatiquement l'adhésion des membres du Club Actionnaires qui ne rempliraient plus les conditions d'éligibilité.

3.2 L'adhésion au Club des actionnaire de Predilife est valable tant que le membre rempli les conditions détaillées ci-dessus. L'adhésion prend fin immédiatement et de plein droit dès lors que le membre du Club ne satisfait plus aux conditions d'adhésion et/ou que le membre a demandé sa radiation.

Le membre s'engage à informer Predilife dès que les conditions d'adhésion ne sont plus remplies. Il devra adresser cette information à l'adresse email suivante : investisseurs@predilife.com

4. Identifiants de connexion – espace dédié

L'adhésion au Club des actionnaires de Predilife se matérialise par l'accès un espace dédié à l'aide d'identifiants de connexion.

Les identifiants ne sont pas transmissibles. Le membre du Club actionnaires de Predilife est responsable de l'utilisation et de la conservation de ses identifiants de connexion à l'espace sécurisé internet. Predilife ne saurait être tenu responsable de l'utilisation de ses identifiants par un tiers.

5. Données personnelles

Les informations personnelles recueillies par Predilife lors de l'inscription (nom, prénom, adresses mails, numéro de téléphone) sont nécessaires afin d'enregistrer la demande d'adhésion et de pouvoir faire profiter les membres du Club Actionnaires des services proposés.

Ces informations pourront faire l'objet de traitements informatisés, principalement pour les finalités suivantes : avoir une meilleure connaissance de l'actionnaire, invitations, gérer le Club actionnaires de Predilife et la relation avec l'actionnaire, envoyer les informations financières aux membres du Club.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les membres du Club actionnaires de Predilife disposent d'un droit d'accès, de modification, et de suppression des données les concernant. Pour l'exercer, il convient d'adresser leur demande par message électronique à dpo@predilife.com

6. Modification du règlement du Club Actionnaires

Predilife se réserve le droit de modifier, à tout moment, le règlement du Club des actionnaires de Predilife ainsi que les conditions d'exécution des services et des avantages offerts dans le cadre de l'adhésion. Ces modifications seront portées à la connaissance des membres du Club des actionnaires dans la rubrique dédiée au Club ou par tout autre moyen.

7. Contacts

Le Club des actionnaires de Predilife peut être joint par message électronique adressé à investisseurs@predilife.com